

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 mars 2026 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-26-03-024

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-03-025

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-26-03-026

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 9 FÉVRIER 2026**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 février 2026, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 février 2026.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-03-027

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-71-2 RELATIF À LA
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-71-2 intitulé Règlement modifiant les chapitres 1 à 4 et l'annexe « I » du règlement numéro A-71 relatif à la sécurité incendie a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-71-2, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-03-028

APPUI AU DÉPÔT DE PROJET DE L'ORGANISME TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère);

CONSIDÉRANT le besoin de l'organisme de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle de se procurer un nouveau minibus afin de répondre adéquatement aux besoins de transport adapté des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier est mandataire pour l'exploitation de services en transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, d'appuyer l'organisme Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère) pour l'achat d'un minibus.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-03-029

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 RÉVISÉES AU 2 MARS 2026 ET PARTICIPATION AU DÉFICIT D'OPÉRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'approbation des prévisions budgétaires révisées au 2 mars 2026 de l'Office d'habitation des Laurentides par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter ledit dépôt tel qu'il a été présenté par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2026.

D'accepter de participer à la hauteur de 10 % du déficit d'opération de l'Office d'habitation des Laurentides en proportion des habitations sur le territoire de la Ville.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-03-030

RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

CONSIDÉRANT l'Entente intervenue en date du 15 mai 2024 avec la municipalité de Notre-Dame-du-Laus relativement à la fourniture d'un technicien en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a récemment procédé à la formation et à l'embauche de son propre technicien en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que cette embauche permet à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus d'assumer à l'interne l'ensemble des responsabilités liées à la prévention des incendies, conformément aux obligations prévues au schéma de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la résiliation de l'Entente relative à la fourniture d'un technicien en prévention des incendies intervenue entre la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et l'Agglomération de Mont-Laurier.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-26-03-031

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025 EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (MRCAL) est entré en vigueur le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2025 de la MRCAL intègre le bilan des réalisations de la Ville en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter, tel que déposé, le rapport d'activités 2025 en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, pour transmission au ministère de la Sécurité publique par la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-26-03-032

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire